

DISPOSITIF D'HEBERGEMENT TRANSITOIRE, TEMPORAIRE ET GESTION LIBRE DU PAYS VOIRONNAIS

LA DEMANDE D'HEBERGEMENT TRANSITOIRE ET TEMPORAIRE

95 demandes ont été enregistrées.

Elles font l'objet d'un traitement statistique par l'Observatoire Associatif du Logement (OAL).

13 commissions d'admission se sont réunies et ont examinées 73 de ces demandes avec pour résultat : 42 avis favorables, 20 refus, 9 sans suite du demandeur.

Le taux de réponse en terme d'entrée en hébergement est de **33,7 %** par rapport à l'ensemble des demandes.

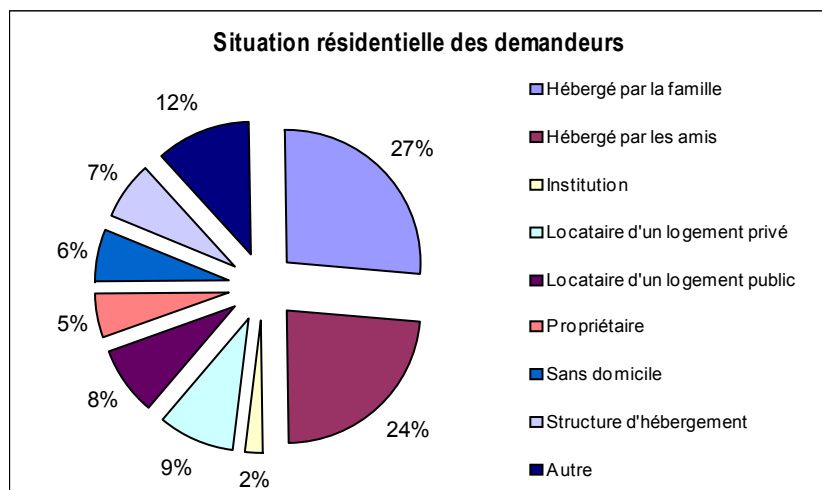
Le nombre de demandes baisse régulièrement depuis plusieurs années. On peut penser qu'une partie de la demande qui arrivait auparavant sur ces dispositifs, à défaut de réponse locale, s'est reportée sur le CHRS Le Logis des Collines créé en 2008. Cette structure a répondu à un réel besoin.

Le traitement des données par l'OAL grâce au logiciel COPHRA nous donne des informations sur les ménages demandeurs d'hébergement.

Les personnes seules sans enfant à charge représentent **59 %** des demandeurs d'hébergement. Elles ont cependant souvent des enfants à accueillir. Du fait d'une capacité d'hébergement composée essentiellement de studios, la réponse qui peut être proposée en terme d'hébergement n'est pas toujours satisfaisante de ce point de vue.

Les familles monoparentales représentent 27% de demandeurs. Ce sont exclusivement des femmes seules avec enfants.

Composition familiale des demandeurs	
Couple avec 1 enfant	3
Couple avec 2 enfants	2
Couple sans enfants	8
Personne seule avec 1 enfant	11
Personne seule avec 2 enfants	11
Personne seule avec 3 enfants et plus	4
Personne seule sans enfants	56
TOTAL	95



La majorité des demandeurs (51%) sont hébergés par la famille ou des amis au moment de la demande d'hébergement.

Les ménages déjà en structure d'hébergement sont en accueil d'urgence ou en temporaire.

17% seulement des demandeurs étaient locataires d'un logement de droit commun (public ou privé) au moment de la demande.

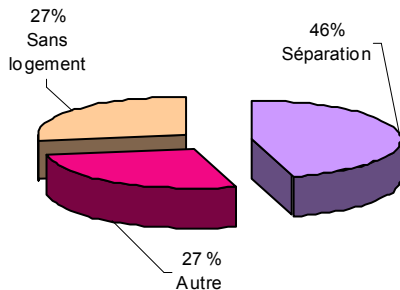
L'HEBERGEMENT TRANSITOIRE

Cet hébergement a pour objectif de permettre l'accès à un logement de droit commun. Nous disposons de 30 unités d'hébergement.

Le nombre de ménages hébergés en 2009 a diminué par rapport à 2008 passant de **59 à 48**. Cette baisse se répercute évidemment sur le nombre d'entrées (22 au lieu de 31). Par contre le nombre de sorties est pratiquement identique, relevant l'importance des relogements rendus possibles par la mobilisation de l'ensemble de la réservation préfectorale dans le cadre de la loi DALO.

Dispositif transitoire 2009	Nombre
Ménages hébergés	48
Ménages présents au 1er janvier	26
Ménages entrés dans l'année	22
Ménages sortis dans l'année	32
Personnes hébergées	76

Motifs d'entrée en hébergement



Sur les 22 ménages entrés en 2009, 46% des motifs d'entrée en hébergement étaient liés à une séparation de couple (soit 10 points de plus qu'en 2008) et près d'un tiers des ménages étaient dans des situations très précaires, sans solution de logement ou d'hébergement autre que les dispositifs d'urgence (Logis des collines ou CAM de Grenoble), l'hôtel ou le camping.

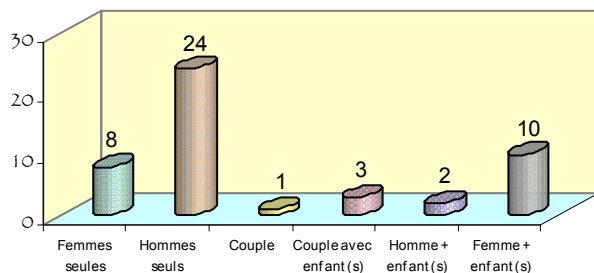
La majorité des ménages (54 %) est accompagnée pendant son séjour par un travailleur social du Conseil Général, 35 % le sont par les référents sociaux des CCAS du Pays Voironnais et 11 % par le service spécialisé SALTO.

La part des isolés hébergés (66,6%) a baissé de 13 points par rapport à l'année dernière. Ce sont toujours majoritairement des hommes.

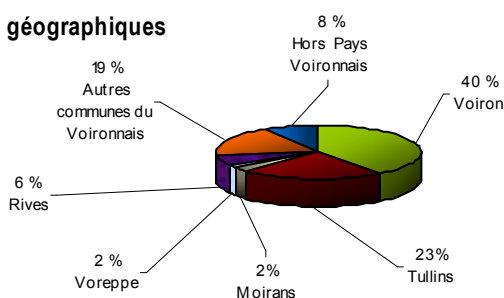
Logiquement la part des familles augmente passant de 21% en 2008 à 33,4% en 2009

Les femmes seules avec enfants représentent 21 % des ménages hébergés. Elle sont presque toujours bénéficiaires de minima sociaux.

Composition familiale des ménages



Origines géographiques



La part des ménages originaires du pays Voironnais (78%) est stable. Les deux pôles urbains de Voiron et Tullins sont toujours les plus représentés.

Les ménages hors pays voironnais sont soit issus des communes limitrophes soit ont un lien avec le territoire (familial ou professionnel).

Ressources à l'entrée des ménages hébergés	Nombre	%
Minima sociaux	19	40%
Liées au travail (IJ, retraite, Assedic, salaire, invalidité)	29	60%

Nous constatons une répartition plus équilibrée entre minimas sociaux et ressources liées au travail. Cependant ces dernières sont peu élevées en montant et souvent précaires (Assedic et contrats aidés essentiellement).

Aucun des ménages hébergés n'est titulaire d'un CDI.

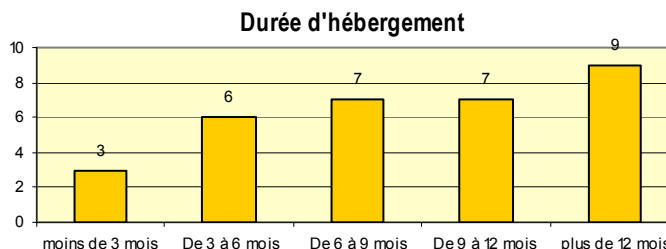
Ces budgets de survie sont évidemment un frein au relogement. Un frein à la vie tout simplement

32 ménages sont sortis d'hébergement en 2009

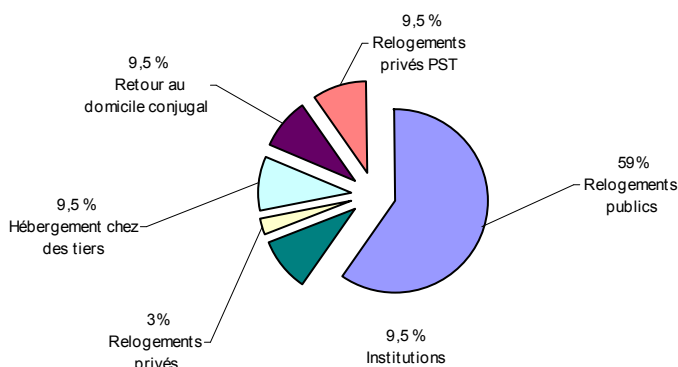
Le séjour le plus court a été de 1 mois, le plus long de 23 mois.

La durée moyenne d'hébergement est de **9,6 mois**, en baisse par rapport à 2008 (10,3 mois)

44 % des ménages ont une durée d'hébergement comprise entre 6 et 12 mois.



Solutions de sortie



Les relogements dans le secteur public ou privé conventionné PST représentent 68,5% des solutions de sortie (22 ménages). L'attention aux situations de ménages hébergés, de la commission sociale du CLH, des services logements des communes du Pays Voironnais et des bailleurs sociaux explique ces résultats qui se confirment chaque année.

Parmi les solutions de sorties « institutions », nous retrouvons : 1 orientation CHRS, 1 entrée en pension de famille, 1 orientation temporaire.

Les solutions d'hébergement chez des tiers ou de retour au domicile conjugal ont toutes été des solutions choisies par les résidents.

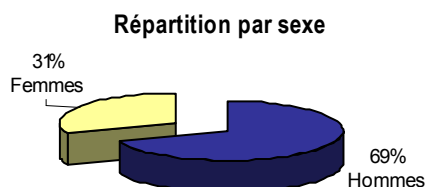
L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE

Confrontés une baisse des demandes adaptées au transitoire et une augmentation des situations relevant du temporaire, nous avons fait le choix en 2009 d'accueillir plus de ménages sur ce dispositif, allant à certaines périodes jusqu'à 6 unités d'hébergement au lieu des 3 conventionnés. Ceci explique le doublement des personnes entrées et les 421 nuitées supplémentaires par rapport à 2008. Ce choix d'adaptation à la réalité de la demande plutôt qu'au respect de l'offre nous a paru plus judicieux que d'accepter de la vacance sur un dispositif et des besoins non couverts sur l'autre. Cette décision a évidemment des répercussions sur « l'investissement » éducatif de l'équipe en temps et en énergie !

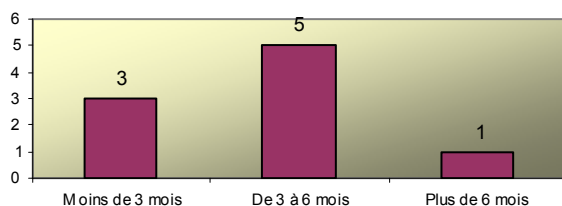
Dispositif temporaire	Nombre
Unités d'hébergement	3
Personnes hébergées	13
Personnes entrées en 2009	10
Nuitées réalisées	1498
Ménages sortis	9

Les hommes seuls restent largement majoritaires en accueil temporaire.

100 % des personnes hébergées sont des isolés.



Durée d'hébergement

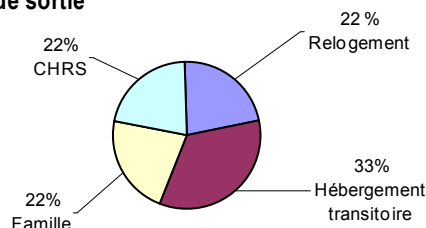


L'objectif de l'hébergement temporaire est de permettre une évaluation des besoins de ces personnes afin de rechercher une orientation adaptée, une solution plus durable d'hébergement ou de logement.

L'orientation transitoire se fait en interne au Logis du Grand Champ. Les deux sorties CHRS ont eu lieu sur le Logis des Collines.

La durée moyenne d'hébergement pour les ménages sortis en 2009 est de **4,4** mois. Elle est d'une étonnante stabilité par rapport à l'année précédente. Les ménages sont suivis en grande majorité par les référents sociaux des CCAS du Pays Voironnais (69%)

Les solutions de sortie



DE L'IMPORTANCE DES AUTRES ACTEURS QUE LES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Ce qui fera qu'un séjour en hébergement sera vécu de manière positive par les ménages hébergés ne tient pas seulement à l'accompagnement social qui est proposé et à la solution de sortie trouvée. Il dépend aussi de la façon dont les personnes vont se sentir accueillies dans la structure par l'ensemble des personnels qui y travaillent et qu'elles rencontreront régulièrement tout au long de leur séjour. Nous pensons évidemment au rôle primordial que joue la collègue de l'accueil et la collègue de la maintenance. L'arrivée dans le logement, le temps passé pour l'état des lieux entrant, la présentation des missions de l'accueil, la réactivité aux problèmes matériels sont primordiaux pour se sentir au mieux dans un lieu étranger dans lequel on se retrouve rarement par choix. Dans le quotidien de la vie de la structure c'est aussi avec ses personnes que se tissent des liens réguliers, que sont faites des confidences. Ces collègues sont souvent les témoins de la détresse des personnes hébergées. C'est parce qu'ils ont le souci de faire le lien avec les travailleurs sociaux que nous pouvons essayer de répondre au mieux aux besoins des résidents. Cela suppose évidemment une confiance réciproque. C'est parce que chacun est attentif aux personnes accueillies de sa place et dans son rôle, que les ménages vivront au mieux ce temps transitoire d'hébergement. Et quelquefois cela sauve même leur vie ! Comme pour ce résident qui ayant dit au collègue de la maintenance qu'il avait la grippe, celui-ci nous a alerté le trouvant très affaibli. Sans nouvelle de lui, nous sommes rentrés dans son logement ce 31 décembre au matin. Il était dans le coma et a été sauvé in extremis. Ce n'était pas la grippe !

Les résidents ne manquent pas de nous dire régulièrement à quel point cette attention de tous est positive pour eux et nous en remercions. Mme L. écrit à toute l'équipe « Merci de ce que vous apporté aux personnes telles que moi. PS : je vais bien ». Ce n'est pas toujours le cas !

Il n'est pas toujours facile pour ces collègues de vivre des événements difficiles auxquels nous sommes confrontés dans notre mission d'accueil (violence, tentative de suicide, crise conduisant à une hospitalisation d'office, détresse psychologique, alcoolisation...). Ils ne sont pas formés à la relation d'aide et il n'existe pas d'espace pour penser cette relation qui nécessite d'être dans l'empathie tout en ayant suffisamment de recul. De notre point de vue, l'institution a encore beaucoup à faire pour prendre en compte le vécu de ces personnels face aux situations rencontrées.

Pour finir deux chiffres afin de visualiser une toute petite partie de l'activité des collègues non travailleurs sociaux : **83** états des lieux et **420** avis d'échéances ont été réalisés en 2009.

L'HEBERGEMENT EN GESTION LIBRE

Le dispositif gestion libre a pour objet de mettre à disposition un logement équipé pour une durée de trois mois renouvelable, à des salariés en CDD ou CDI qui arrivent dans le pays voironnais dans le cadre d'un nouvel emploi, d'une mutation professionnelle, d'une mission intérimaire.

Ces personnes ne doivent pas rencontrer de difficultés sociales, personnelles ou financières nécessitant un accompagnement social.

Les chiffres 2009 : **4 ménages présents au 1^{er} janvier 2009, 15 demandes, 13 ménages hébergés, 9 entrées, 9 sorties**

La durée moyenne d'hébergement est de **4 mois**, soit deux fois moins longue qu'en 2008. Ce chiffre est à relativiser au regard du séjour le plus court, **10 jours**, par rapport au plus long, **17 mois**.



*« Je noies mes
chagrins dans la
tequila mais ces
satanés trucs ont
appris à nager »*

Frida KHALO